

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2018-03-19

PROCÈS-VERBAL DU 19 MARS 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 19 mars 2018 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*, à tous les membres du conseil le 16 mars 2018, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Adoption du Règlement d'emprunt n° 18-234 décrétant une dépense de 116 025 \$ et un emprunt de 100 000 \$ pour l'établissement des plans et devis concernant des travaux de la TECQ 2014-2018
- 4.** Toxic Actions – Lettre d'appui pour le maintien de ses services
- 5.** Autorisation de paiement pour l'acquisition du Portail Voilà! Loisirs
- 6.** Périodes de questions
- 7.** Levée de la séance

18-076

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté.

18-077

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 18-234 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 116 025 \$ ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS CONCERNANT DES TRAVAUX DE LA TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est allée en appel d'offres pour l'établissement des plans et devis concernant des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

ATTENDU QUE la dépense est évaluée à 116 025 \$ et que les fonds généraux sont insuffisants pour payer la totalité des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel assumera une partie du coût de la façon suivante :

➤ Fonds général 16 025 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos d'effectuer un règlement d'emprunt pour se procurer la somme de 100 000 \$ nécessaire à l'exécution totale des travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement d'emprunt n° 18-234 décrétant une dépense de 100 000 \$ et un emprunt de 100 000 \$ pour l'établissement des plans et devis concernant des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

18-078

4. TOXIC ACTIONS – LETTRE D'APPUI POUR LE MAINTIEN DE SES SERVICES

ATTENDU QUE Toxic Actions est une organisation œuvrant en prévention des toxicomanies et du jeu pathologique depuis 1996;

ATTENDU QUE la population a des besoins et que certains citoyens et citoyennes ne sont pas en mesure de se déplacer facilement pour se rendre à Dolbeau-Mistassini, qu'ils vivent des problématiques d'ordre sociales ou de santé et craignent d'en parler et d'être identifiés car, tout le monde se connaît dans les petits milieux;

ATTENDU QUE, par le fait même, le travail de proximité de Toxic Actions prend tout son sens;

ATTENDU QUE la directrice demande l'appui des municipalités pour garantir la pérennité de son organisation dans un contexte de coupes budgétaires du gouvernement fédéral et de sous-financement de la part du gouvernement provincial;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adresse une lettre d'appui afin de soutenir l'organisme dans sa demande de financement auprès du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du CIUSSS.

18-079

5. AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DU PORTAIL VOILÀ! LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a choisi de ne pas renouveler son accord avec Sport-Plus pour la gestion de la location des salles du Centre communautaire et de la Mairie ainsi que pour les inscriptions au Camp de jour;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'informatiser les locations de salles et les inscriptions aux activités de loisirs;

ATTENDU QUE l'entreprise PG Solutions, fournisseur du logiciel comptable de la municipalité, nous offre le Portail Voilà! Loisirs afin de combler ce besoin, et que l'utilisation du portail permet le lien direct à notre système comptable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'acquisition du Portail Voilà! Loisirs, pour une somme approximative de 4 000 \$, en vue de la gestion de la location des salles du Centre communautaire et de la Mairie ainsi que la gestion des inscriptions aux différentes activités de loisirs offertes par la Municipalité, incluant le Camp de jour.

QUE le conseil autorise le directeur général à signer tout document inhérent à l'acquisition dudit portail.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisque personne n'assistait à la séance, aucune question ne fut posée lors de la période de questions.

18-080

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

Que la séance soit levée à 19 h 54.

Fait et passé à Albanel en ce dix-neuvième jour de mars 2018.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général